

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État

le 30 mars 2017

CONSEIL DE PARIS

Conseil Départemental

Extrait du registre des délibérations

Séance des 27, 28 et 29 mars 2017

2017 DAE 30-G Simplification du règlement du Programme Départemental d'Aide à l'Emploi.

Mme Pauline VERON, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil départemental,

Vu la loi 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et en particulier son article 10 ;

Vu le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2511-13 et suivants et l'article L. 3211-1 ;

Vu le Plan Parisien de l'Insertion par l'Emploi 2016-2020 ;

Vu le projet de délibération, en date du 14 mars 2017, par lequel Madame la Maire de Paris est autorisée à signer la simplification du règlement du Programme Départemental d'Aide à l'Emploi (PDAE) ;

Sur le rapport présenté par Madame Pauline VERON, au nom de la 1re Commission,

Délibère :

Article 1 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer le nouveau règlement de Paris Formation pour l'Emploi, qui fixe les conditions d'accès aux formations, les aides financières attribuées aux stagiaires et les règles relatives aux absences et radiations, dont la nouvelle version est jointe à la présente délibération.

Article 2 : Le Programme Départemental d'Aide à l'Emploi devient Paris Formation pour l'Emploi.

Article 3 : Le nouveau règlement s'applique à toutes les formations qui débiteront à compter du :

- 1er septembre 2017 pour les Passerelles linguistiques vers l'emploi ;
- 1er février 2018 pour les Formations qualifiantes.

Article 4 : La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65, rubriques 913 et 564, nature 6513, du budget de fonctionnement du Département de Paris de l'exercice 2017 et des exercices ultérieurs, sous réserve de la décision de financement.

**La Maire de Paris,
Présidente du Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil départemental**



Anne HIDALGO